

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° SPE1590

présenté par

M. Tourret, rapporteur thématique, M. Ferrand, rapporteur M. Castaner, rapporteur thématique  
M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary,  
rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique  
et Mme Valter, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 66

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« principal des intérêts »

les mots :

« des intérêts principaux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, d'harmonisation.